

Conseil Municipal

Mercredi 10 juillet 2024 à 19h00

Mairie de Saint-Père-Marc-en-Poulet – Salle du Conseil

LISTE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 2024 / 04 / 01 : 5. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES :
Nomination du secrétaire de séance.

M. Bernard LEPAIGNEUL a été nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Délibération n° 2024 / 04 / 02 : 5. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES :
Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 30 mai 2024.

Le Procès-Verbal a été approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2024 / 04 / 03 : 3 DOMAINE ET PATRIMOINE 3.5 AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC : **Diffusion d'un Appel à Manifestation d'Intérêt Concurrent pour des projets de production d'électricité photovoltaïques.**

Les membres du Conseil Municipal ont approuvé à l'unanimité le principe de la mise à disposition avec constitution de droits réels pour la réalisation et l'exploitation de centrales photovoltaïques sur les différents sites de la commune, ainsi que, l'organisation à cette fin d'une procédure de sélection préalable via des Appels à Manifestation d'Intérêt Concurrentiels.

Délibération n° 2024 / 04 / 04 : 2 URBANISME – 2.1 DOCUMENTS URBANISME : **Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).**

Le Conseil Municipal a pris acte à l'unanimité du débat organisé en son sein sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

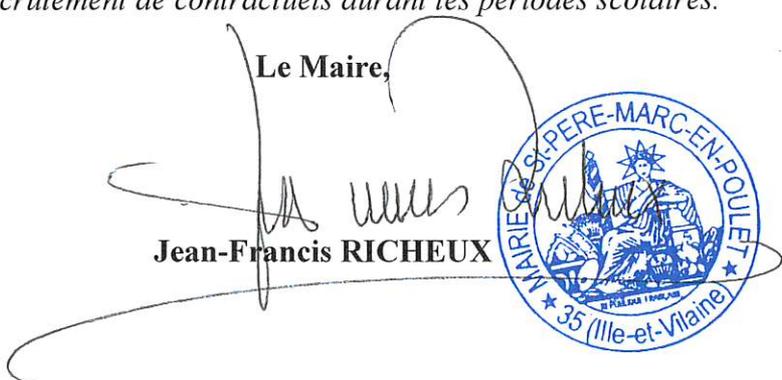
Délibération n° 2024 / 04 / 05 : 2 URBANISME – 2.2 ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCUPATION OU D'UTILISATION DES SOLS : **Régularisation emprise foncière domaine public - Acquisition par la commune d'une parcelle appartenant à Monsieur Vincent LEROY C 1348.**

Les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité de régulariser la parcelle C 1348 en l'intégrant au domaine public, en procédant à son acquisition pour un montant de 1 €.

Délibération n° 2024 / 04 / 06 : FONCTION PUBLIQUE 4.1 PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA F.P.T :
Modification du tableau des emplois au 1^{er} septembre 2024.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de modifier le tableau des emplois, et ainsi modifier le temps de travail d'un agent des services périscolaires titulaire de 30 à 32 heures hebdomadaires et procéder au renfort de l'équipe par le recrutement de contractuels durant les périodes scolaires.

Le Maire,


Jean-Francis RICHEUX

